

VILLE DE RIORGES

N° 1_2

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 SEPTEMBRE - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR	Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSIONS MUNICIPALES
MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de sa séance du 10 avril 2014, à la suite du renouvellement général du conseil municipal, ce dernier avait déterminé la nature et la composition des commissions, composition qui a respecté le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

A la suite de la prise de fonctions de Monique VIAL qui a remplacé Patrice RIVOIRE, démissionnaire, il convient de modifier la composition la commission "Vie associative et action culturelle" pour laquelle madame VIAL faisait partie du comité consultatif (composé de personnes non élues).

Il est proposé que Monique VIAL intègre la commission municipale précitée en tant que membre élue.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette proposition.

La nouvelle composition de la commission ci-après est donc la suivante :

Vie associative et action culturelle

Eric MICHAUD
Isabelle BERTHELOT
Michelle BOUCHET
Alain CHAUDAGNE
Roland DEVIS
Brigitte MACAUDIERE

Véronique MOUILLER
Nathalie TISSIER-MICHAUD
Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Guy CONSTANT
Monique VIAL

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 21 septembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

